



MAIRIE D'YMONVILLE

COMPTÉ RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-trois mai à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.**

<i>DATE DE CONVOCATION</i>	Le 19 mai 2022
<i>PRESENTS</i>	M. Laurent CASSONNET, M. Frédéric COUDIERE, M. Fabien EUGENE, Mme Kathy SUBILLEAU, M. Pascal CANARD, M. David KAMMER, M. Edouard BRETON, M. Laurent DELARUE, M. Bernard DECARRIERE
<i>ABSENTS EXCUSES</i>	M. Joel BRULE donne pouvoir à M. Laurent CASSONNET
<i>ABSENTS</i>	Mme Ophélie DEROSIER
<i>NOMBRE DE MEMBRES</i>	En exercice 11 Présents 9 Votants 10
<i>SECRETAIRE DE SEANCE</i>	M. Edouard BRETON
<i>SESSION</i>	Ordinaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2022
2. Réfection du Chauffage de l'église Saint Saturnin
3. Acquisition terrain de la parcelle Section D n° 224 Rue de Chauffours
4. Stérilisation et captures de chats errants
5. Transfert de compétences eau et assainissement : désignation d'un référent titulaire et d'un référent suppléant
6. Divers
7. Tour de Table
8. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
M. Edouard BRETON accepte le poste.

Monsieur le Maire donne lecture du pouvoir qu'il a en sa possession :
- M. Joël BRULE donne pouvoir à M. Laurent CASSONNET

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

2- REFECTION DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE SAINT SATURNIN

Délibération 2022-05-01

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de réfection du chauffage de l'église Saint Saturnin.

Monsieur le Maire présente le devis de la société BRM Energie (MAMIAS). Celui-ci s'élève à 25 310 € HT soit 30 372 € TTC

Après exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le devis de la société BRM Energie pour un montant de 25 310 € HT soit 30 372 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 aux chapitre et article prévus à cet effet.

Délibération 2022-05-02

Dans le cadre de la réalisation d'un bilan énergétique sur le patrimoine bâti mené par le Pôle Energie-Conseil d'ENERGIE Eure-et-Loir, Monsieur le Maire / Madame le Maire expose que la commune pourrait s'engager dans une opération d'amélioration de l'efficacité énergétique de (nom du bâtiment).

Le coût total estimatif de ces travaux s'élève à 25 310 € HT SOIT 30 372 € TTC

L'appel à projets 2022 d'ENERGIE Eure-et-Loir a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes à la compétence Conseil énergétique dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Aussi, est-il proposé de solliciter une aide financière auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de cet appel à projets 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique concernant l'Eglise Saint Saturnin, pour un coût global estimé à 25 310 € HT,
- **DECIDE** de candidater auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre d'un Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant cette opération,
- **ATTESTE** la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de service 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par ENERGIE Eure-et-Loir.

3- ACQUISITION TERRAIN PARCELLE SECTION D N°224 RUE DE CHAUFFOURS

Délibération 2022-05-03

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa séance du 25 octobre 2021, le conseil municipal a accepté le principe de l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle section D n° 224 appartenant à Monsieur et Madame SAUZET.

Considérant l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur,

Considérant que l'acquisition permettrait la création d'une zone de stationnement réservée à l'activité du service technique,

Vu l'accord écrit de Monsieur et Madame SAUZET en date 22 octobre 2021 de fixer le prix d'achat à 2 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir la surface nécessaire d'environ 250 m² au sol de la parcelle cadastrée en section D n° 224 auprès de M. Gérard SAUZET et Mme Nicole SAUZET,
- **DECIDE** de fixer, en accord avec le vendeur, le prix d'achat à 2 500 Euros ;
- **DECIDE** de prendre en charge tous les frais résultant de cette transaction ;
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom et pour le compte de la commune d'Ymonville,

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

4- STERILISATION ET IDENTIFICATIONS DES CHATS ERRANTS

Délibération 2022-04-04

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-1,

Vu le Code rural et de pêche maritime, et notamment ses articles L. 211-27, L.212-10 et L. 212-11,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération entre la commune d'Ymonville et la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation et l'identification des chats errants,

Considérant que Monsieur le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification,

Considérant que, pour l'accomplissement de cette mission, il convient de conclure une convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2022,

Considérant que le nombre de chats errants sur le territoire pour l'année 2022 est estimé à 30 chats,

Monsieur le Maire donne lecture de la convention établie par la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de la convention pour l'année 2022 avec la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation et à l'identification des chats errants et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- **APPROUVE** la participation de la Commune d'Ymonville à verser à hauteur de 50 % des frais d'identification et de stérilisation à la Fondation de 30 Millions d'Amis,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

5- TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT : DESIGNATION D'UN REFERENT TITULAIRE ET D'UN REFERENT SUPPLEANT

Dans le cadre de la charte de gouvernance pour l'étude de prise de compétence eau et assainissement, la Communauté de Communes Cœur de Beauce demande à chaque commune membre de désigner un référent titulaire et un référent suppléant. Ces référents seront associés tout le long de l'étude au comité technique et au comité de pilotage.

Sont désignés :

- Référent Titulaire : Laurent CASSONNET
- Référent Suppléant : Frédéric COUDIERE

6- DIVERS

↳ Monsieur le Maire informe qu'il a signé la promesse de bail dans le cadre du projet éolien JPee

↳ Monsieur le Maire informe que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé le 9 mai 2022 pour une prise d'effet sous 2 à 3 mois.

↳ Monsieur le Maire informe que suite à l'interconnexion du Château d'Eau de Mérouvilliers, la commune de Germignonville a été basculée le 12 mai 2022

↳ Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental, dans le cadre du FDI, a notifié la somme de 11 900 € de subvention pour les travaux de voiries soit 34 % du montant subventionnable.

↳ Projet Autoroutier A154 : Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion plénière afin de finaliser le cahier de doléances aura lieu le vendredi 8 juillet 2022. Une seconde réunion avec les partenaires institutionnels se déroulera le lundi 11 juillet 2022. Un atelier individuel aura lieu le vendredi 3 juin 2022 afin de recenser les problématiques de notre commune.

7- TOUR DE TABLE

Edouard BRETON rend compte de la réunion d'information ENEDIS / Territoire Energie du jeudi 12 mai 2022. L'information à retenir est la forte augmentation du prix de l'électricité prévue en 2023.

Bernard DECCARIERE émet l'idée de créer une allée piétonne entre le lieu-dit la Montjoie et l'entrée du bourg.

Bernard DECARRIERE s'inquiète de ne pas avoir reçu le diagnostic assainissement. Monsieur le Maire répond que les dossiers n'ont pas été tous retirés en mairie. Pour les dossiers manquants, une demande sera faite à la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

Laurent DELARUE rappelle la présence de rats dans sa propriété. Il sollicite la commune pour une opération de dératisation. Monsieur le Maire s'interroge sur la limite de l'action communale entre privé et public. Il prendra les renseignements.

Laurent DELARUE rappelle qu'aucune suite n'a été donnée à sa demande de réparation pour l'écoulement des eaux de pluie dans sa propriété Parcelle Section D n° 377 (24 Rue de la Pierre Levée). Monsieur le Maire répond qu'un agent Enedis n'a pas pu constater les dégâts lors de son passage. Il se charge de le recontacter.

8- CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45